

## FICHE ACTION N° 3.2.13

### PLU et protection de la centralité commerciale

Axe	3. Renforcer la centralité par un dynamisme économique basé sur les commerces de proximité, les atouts agricoles et touristiques
Orientation stratégique	3.2. Contribuer au renouvellement du centre-bourg par l'action publique
Action nom	Mettre en œuvre les outils réglementaires en faveur de la centralité commerciale dans le cadre de la révision du PLU.
Action n°	3.2.13.
Statut	En projet <input type="checkbox"/> / Validée <input checked="" type="checkbox"/> / Engagée <input type="checkbox"/>
Périmètre d'application	ORT
Niveau de priorité	Fort <input type="checkbox"/> / Médian <input checked="" type="checkbox"/> / Faible <input type="checkbox"/>
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Transcrire les outils appropriés en matière de maintien du commerce de proximité dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme : linéaire de protection des commerces, choix des destinations des rez-des chaussées, etc.
Partenaires	TCO, Région, Département, Etat, Chambres consulaires, PNR..., et notamment le Club économique, la CCI et la CMA pour la partie commerciale
Dépenses prévisionnelles (HT)	<b>200 000 €</b> (Révision du PLU)
Plan de financement prévisionnel (HT)	Participation Etat sollicitée, en attente.
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Lien autres actions du programme	<p>Action 3.1.1. Réaliser un diagnostic structurel des besoins d'évolution du commerce de centre-ville</p> <p>Action 3.2.1. Poursuivre l'action foncière communale préventive sur les bâtiments et secteurs à enjeux du centre-ville</p> <p>Action 3.2.6. Instaurer un périmètre de préemption commerciale en centre-ville</p> <p>Action 3.4.3. Créer un effet vitrine du centre-ville par un travail sur les façades et les enseignes (RLP)</p> <p>Action 4.1.1. Réaliser une étude de programmation des fonciers mutables au centre-ville</p> <p>4.5.1. Requalifier le pont et le carrefour François de Mahy / Rue Victor Hugo</p>
Concertation	Cf. concertation prévue dans le PLU

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Validation des éléments à transcrire dans le PLU. Lancement ou non de l'option relative au Règlement Local de Publicité Validation du Règlement et approbation du PLU.
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre la préservation et le développement des commerces et artisans de proximité au sein d'un linéaire commercial renforcé.
Annexes	<p>Eléments de réflexion travaillés avec les élus concernant le linéaire commercial existant à protéger.</p> 